

**Corsica Wing Cup**  
**Du 1 au 4 mai 2025**  
**Club Nautique d'Île Rousse**  
**Régate de grade 5A**

La mention [NP] dans une règle signifie qu'une planche ne peut pas réclamer (No Protest) contre une autre planche pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).  
La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

## 1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.3 - les règlements fédéraux
- 1.5 - En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

## 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.2 Les IC seront disponibles en version électronique via le lien google drive : [Tableau Officiel CWC25](#)

Les infos du tableau officiel seront aussi diffusées sur le groupe whatsapp : [CorsicaWingCup25](#)

**Les documents officiels sur le lien Google Drive prévaudront sur tous les autres canaux de communication.**



## COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse : [Tableau Officiel CWC25](#)

## 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à toutes les planches de la ou des classes (âge au 1 mai 2025):

Wing Garçon (à partir de 13 ans)  
Wing Féminine (à partir de 13 ans)  
Windfoil Garçon (à partir de 13 ans)  
Windfoil Féminine (à partir de 13 ans)  
Funboard Garçon (à partir de 13 ans)  
Funboard Féminine (à partir de 13 ans)

Ouvert aux coureurs étrangers.

- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :

- 4.2.1 a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :
- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide  
ou
  - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
    - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.  
[Questionnaire Santé](#)
    - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.  
[Certificat médical](#)

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

**Le Club Nautique d'Île Rousse pourra délivrer des licences (annuelle ou journalière)**  
[Lien vers les informations sur la licence FFV](#)

c) une autorisation parentale pour tous les coureurs mineurs.

- 4.4 Les coureurs peuvent s'inscrire via le lien : [Corsica Wing](#)  
Les droits d'inscriptions devront être réglé au plus tard le 01/05/2025.

- 4.5 Pour être considérée comme inscrite à l'épreuve, un coureur doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

## 5 DROITS A PAYER

Les droits sont les suivants : 120€ jusqu'au 20/04/2025  
150€ jusqu'au 01/05/2025  
60€ par jour de course

Est inclus un apéritif dinatoire le samedi 3 mai 2025

**8.1** Confirmation d'inscription :

Date	De	À
01/05/25	9h00	12h00

**8.2** Les confirmations d'inscription se feront au club de plongée d'Algajola Sport et Nature situé au milieu de la plage d'Algajola.

**8.3** Jours de course :

Dates	Horaires	Classes
01/05/25	9h-12h Confirmation des inscriptions 14h 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Toutes
02/05/25	10h 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Toutes
03/05/25	10h 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Toutes
04/05/25	10h 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement Remise des prix à suivre	Toutes

**8.4** Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après **14h00**.

**9.3** [DP] **Matériels de sécurité :**

Il est de la responsabilité des concurrents de se conformer à la réglementation D240.

Le moyen de repérage lumineux n'est pas exigé pendant la compétition.

Port du casque conforme : EN 1385,

Port des équipements individuels de flottabilité (EIF Poids Coureurs : 30 kg et moins – 100 NW / plus de 30 kg – 50 NW)

Combinaison isothermique **jambes longues** d'une épaisseur minimum de 1,5mn portée intégralement, veste ou gilet d'impact.

**10** **LIEU**

**10.1** L'Annexe I à l'AC indique l'emplacement des zones de course.

**11** **LES PARCOURS**

Les parcours à effectuer seront précisés dans les annexes des instructions de courses et aux briefing coureurs si besoin.

**13** **CLASSEMENT**

**13.1** 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

**13.2** a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de 4 à 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion **de son plus mauvais score**.

c) Quand 8 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion **de ses deux plus mauvais scores**.

## 18 PROTECTION DES DONNÉES

**18.1 Droit à l'image et à l'apparence :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

**18.2 Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre de la planche, la mauvaise navigation d'autres planches, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## 20 PRIX

**Des prix seront remis à partir de 5 concurrent.e.s dans la même discipline et catégorie.**

- 1<sup>er</sup>, 2<sup>ième</sup>, 3<sup>ième</sup> Wing Garçons et Féminines
- 1<sup>er</sup>, 2<sup>ième</sup>, 3<sup>ième</sup> Windfoil Garçons et Féminines
- 1<sup>er</sup>, 2<sup>ième</sup>, 3<sup>ième</sup> Funboard Garçons et Féminines
- 1<sup>er</sup>, 2<sup>ième</sup>, 3<sup>ième</sup> Wing Jeunes Garçons et Féminines
- 1<sup>er</sup>, 2<sup>ième</sup>, 3<sup>ième</sup> Windfoil Jeunes Garçons et Féminines
- 1<sup>er</sup>, 2<sup>ième</sup>, 3<sup>ième</sup> Funboard Jeunes Garçons et Féminines

## 20.3 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter *Julian Mattei +33 (0)6 44 94 74 99*  
[julianmattei@icloud.com](mailto:julianmattei@icloud.com)

*Emmanuel Ancet +33 (0)6 18 15 14 50*  
[melancet@gmail.com](mailto:melancet@gmail.com)

(A supprimer en l'absence de concurrents non-francophones attendus)  
ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024  
translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to RRS 25.1 (Notice of race, sailing instructions and signals):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(\* FFVoile Prescription to RRS 64.4 (Decisions on protests concerning class rules):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(\* FFVoile Prescription to RRS 67 (Damages):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee. A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(\* FFVoile Prescription to RRS 70. 5 (Appeals and requests to a national authority):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile Prescription to RRS 76.1 (Exclusion of boats or competitors):

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(\* FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(\* FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(\* FFVoile Prescription to RRS 88 (Changes to prescriptions):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(\* FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Protest committee):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>

Annexe I

